

Numéro 483 | Mardi 22 septembre 2026



Donation-partage : anticipez sereinement votre succession

Transmettre vos biens de votre vivant permet d'organiser votre succession tout en évitant les contestations futures entre vos héritiers. Découvrez le fonctionnement de la donation-partage, ses règles d'évaluation et ses spécificités par rapport à une donation simple.

[Comprendre la donation-partage](#)

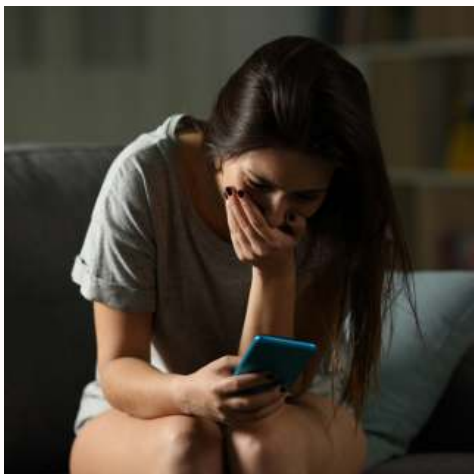


Investissement locatif : courte ou longue durée ?

Meublé de tourisme ou bail classique d'habitation : le choix du mode de location dépend de vos objectifs de rentabilité et de vos contraintes de gestion.

Réglementation en copropriété, déclarations en mairie et régimes fiscaux applicables : retrouvez tous nos conseils pour bien arbitrer.

Comparer les deux options



Chantage et sextorsion en ligne : comment réagir ?

Menaces de diffusion de clichés intimes, webcam piratée ou faux contenus générés par IA : la sextorsion touche de plus en plus de particuliers. Ne cédez pas à la panique ni aux exigences des maîtres-chanteurs : voici la marche à suivre pour bloquer les escrocs, vous protéger et porter plainte.

Consulter les réflexes d'urgence



Accidents du quotidien : comment s'assurer efficacement ?

Chutes à domicile, accidents médicaux ou de loisirs : les aléas de la vie privée peuvent entraîner de lourdes conséquences physiques et financières. Pour protéger votre foyer, la garantie accidents de la vie (GAV) compense vos préjudices. Découvrez les risques couverts et les critères essentiels avant de souscrire.

[Tout savoir sur la GAV](#)



Vous êtes propriétaire occupant d'un logement très dégradé ou insalubre ? Le dispositif **Ma Prime Logement Décent** peut financer jusqu'à **80 % de vos travaux de mise en sécurité et de rénovation**.

Plafonds de ressources, démarches sur la plateforme France Rénov' et conditions d'accès : découvrez comment en bénéficier.

[Vérifier mon éligibilité](#)

Prochain numéro le **mardi 29 septembre 2026**

Pour améliorer la qualité de nos lettres d'information, nous mesurons l'ouverture et les clics sur nos liens. Conformément aux recommandations de la CNIL, vous pouvez refuser ce suivi à tout moment : vos lettres d'information continueront à vous être envoyées normalement.

[!\[\]\(870f5d5e9c0d57485634be3ecf52f3ca_img.jpg\) supprimer mon consentement au suivi](#)

[Consulter les numéros précédents](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[M'abonner](#)

[Me désabonner](#)

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou [par courriel en cliquant ici](#).